



Service d'Interprétation des Sourds de Bruxelles

76 avenue Brugmann 1190 Bruxelles
Tél : 02 644 68 84 Fax : 02 644 69 00 Gsm : 0498 43 43 34

Agréé par le Collège de la Commission Communautaire française
Avec le soutien de la FFSB, du FSE, de l'IRSA, d'Actiris et de BXL Formation

Nom de l'interprète :

Nom du client :

Lieu de la prestation :

Objet de la prestation :

Paiement : Facture

	Date de la prestation	Heure d'arrivée	Heure de départ	Nombre d'heures prestées (toute heure entamée étant due)
Prévu	.../.../.....	..h..	..h..	..h..
Réalisé (si modifications)				

Pour accord,

Signature du prestataire

Signature du client

Remarques :

- Heure(s) prévue(s) et heure entamée = heure(s) due(s)
- Attention : les fiches de prestation, annexées au récapitulatif des fiches, doivent parvenir au SISB le 10 du mois qui suit la prestation. Merci